

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CATEGORIELLES SOMFY POUR LES PROFESSIONNELS HORS NEGOCE VALABLES POUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Date d'entrée en vigueur : 01 janvier 2019

## DOMAINE D'APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CGV CATEGORIELLES

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées les « Conditions ») ont pour objet d'encadrer et de définir les conditions dans lesquelles la société SOMFY ACTIVITES SA, (pris en son établissement situé 1 Place du Crêtet, BP 138, 74307 Cluses Cedex, ci-après dénommée « SOMFY ») commercialise sa gamme de produits du catalogue professionnel (ci-après dénommé(s) le ou les « Produit(s) ») auprès de toute entreprise, à l'ensemble des catégories de clients sise en France Métropolitaine, agissant en son nom et pour son compte et ayant une activité de fabrication, d'intégration, d'assemblage ou d'installation (ci-après dénommée le ou les « Client(s) »).

Attention : une modification d'activité du Client peut conduire à l'application de conditions tarifaires spécifiques à ces nouvelles activités.

SOMFY et le Client sont collectivement dénommés les « Parties ».

Les présentes Conditions remplacent les précédentes Conditions Générales de Vente, à compter du 01 janvier 2019 et s'appliquent à toutes les commandes passées par le Client depuis cette date auprès de SOMFY. Les Conditions sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de SOMFY. Elles sont également téléchargeables sur [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr), « conditions générales ».

Les Conditions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SOMFY s'engage à fournir les Produits au Client qui lui en fait la demande, selon les modalités ci-après décrites.

Toute commande auprès de SOMFY implique, de la part du Client, l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions. Toute stipulation contraire, et notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Client, sont en conséquence inopposables à SOMFY, sauf acceptation préalable et écrite de ce dernier. Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions ne peut être interprété comme valant renonciation par SOMFY à s'en prévaloir ultérieurement.

## COMMANDES

La commande (ci-après dénommée la ou les « Commande(s) ») se définit comme tout ordre passé dans les formes requises ci-après portant sur les Produits de SOMFY et conforme aux tarifs en vigueur applicables aux Clients à la date de la Commande.

Le Client est invité à passer commande soit en ligne sur son espace professionnel accessible à l'adresse [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr) muni de ses codes personnels, ou par un échange de données informatisées permettant d'identifier le Client. Le Client peut émettre également sa commande par un écrit comportant sa signature et son cachet commercial ou par email. SOMFY se réserve le droit de refuser toute Commande reçue sous une autre forme.

Toute vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et écrite de la Commande du Client par SOMFY, qui s'assurera notamment, de la disponibilité des Produits demandés, et qui sera matérialisée par l'envoi au Client d'un « Accusé de Réception » de Commande.

L'Accusé de Réception prime en cas de contradiction avec la Commande transmise par le Client. Dans ce cas, le Client peut refuser l'Accusé de Réception par l'envoi d'un écrit reçu par SOMFY dans un délai de 48h ouvrés après la réception par le Client de l'Accusé de Réception, valant annulation de commande. A défaut, la vente est conclue à la date et aux conditions indiquées dans l'Accusé de Réception.

Le Client dispose également, à l'adresse [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr) muni de ses codes personnels, d'un accès au suivi de toutes ses commandes disponible 24h/24h et 7/7J.

Quelle que soit sa nature, chaque Commande adressée à SOMFY doit être d'un montant minimal de 300 € HT. Pour chaque Commande inférieure à ce seuil (hors Commande de produits de service après-vente), SOMFY facturera des frais de traitement d'un montant forfaitaire de 15 € HT.

Afin de pouvoir au mieux satisfaire ses Clients, SOMFY les invite à lui faire part au plus tôt de tout projet générant des Commandes au volume exceptionnel.

## DÉLAIS DE LIVRAISON

Le délai d'expédition s'achève le jour de la mise à disposition des Produits commandés par le Client dans les locaux de SOMFY au Client lui-même ou au transporteur.

Les Produits commandés par le Client seront livrés dans un délai décrit dans l'offre d'expédition en vigueur pour le Client et disponible sur [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr). Le délai d'expédition est communiqué au Client au moyen de l'« Accusé de Réception » de Commande et dans son espace de Suivi de ses Commandes en ligne. Les délais d'expédition et de livraison communiqués par SOMFY sont donnés à titre indicatif, à moins que SOMFY et le Client n'en disposent autrement d'un commun accord. L'offre d'expédition et les frais de transport en vigueur sont consultables sur votre espace professionnel [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr) ou à la demande auprès des équipes commerciales. Un retard d'expédition de moins de 6 semaines à compter de la date de livraison de l'Accusé de Réception ne peut donner lieu ni à pénalités, ni à dommages et intérêts, ni justifier l'annulation de la Commande.

En aucun cas SOMFY ne sera tenue pour responsable d'un défaut ou d'un retard de livraison des Produits en cas de force majeure, tel que défini à la clause FORCE MAJEURE ci-après. La survenance d'un cas de force majeure, tel que défini ci-après, autorise SOMFY, de plein droit, à suspendre les Commandes en cours ou à les exécuter tardivement sans s'exposer à des indemnités, ou dommages et intérêts à l'égard du Client. Nonobstant ce qui précède, la responsabilité de SOMFY ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de livraison imputable au Client.

## FORCE MAJEURE

Aucune partie ne sera responsable de l'inexécution de l'une quelconque de ses obligations dès lors qu'elle aura été empêchée par un événement de force majeure, défini comme tout événement irrésistible et imprévisible, indépendant de la volonté de la partie empêchée d'exécuter l'obligation, et ce pour la durée et dans la limite des effets desdits cas et circonstances sur lesdites obligations. Est notamment considéré comme un événement de force majeure, au titre de l'exécution des Conditions : les grèves, l'interruption des transports, le manque de matières premières, les problèmes affectant les fournisseurs, les accidents de toutes causes entraînant le chômage de tout ou partie des usines de SOMFY et/ou de ses fournisseurs.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

## TRANSPORT

La livraison sera effectuée au siège social du Client ou à toute autre adresse désignée par lui.

Les expéditions sont faites au gré de SOMFY par tout moyen de transport en tenant compte du rapport qualité-prix. SOMFY prendra à sa charge les frais de transport pour toute Commande d'un montant net hors taxe supérieur ou égal à 300 € et livrable en un seul endroit en France métropolitaine. Dans le cas où le Client désire être livré à plusieurs endroits différents, SOMFY facturera des frais de logistique additionnels d'un montant de 25 € HT pour chaque adresse supplémentaire de livraison (hors site logistique, site de production ou agences/magasins officiels déclarés). Pour toute autre Commande, 15€ HT de frais de transport seront facturés. Les Commandes de produits de service après-vente ne font pas l'objet d'une facturation de frais de transport.

Le Client doit vérifier l'état apparent des Produits livrés lors de la livraison. En cas d'avarie, manquants, ou défauts apparents, il appartient au Client de formuler toutes réserves et de les adresser, par lettre recommandée avec avis de réception, auprès du transporteur dans un délai de 3 jours suivant la réception des Produits, conformément à l'article L. 133-3 du Code de Commerce. Sous le même délai, le Client devra adresser une copie de sa réclamation, par lettre recommandée avec avis de réception, auprès de SOMFY. Le Client pourra également, dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités, adresser à SOMFY toutes réserves liées à des défauts ou vices apparents. A défaut, de réserves expressément émises par le Client et de non-respect de ces formalités aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée et les Produits livrés seront réputés conformes en quantités et qualités.

En tout état de cause, les réserves dites « de déballeage » ne sont pas acceptées. SOMFY remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment accepté par SOMFY.

## TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques notamment de perte et de détérioration des Produits sera réalisé au profit du Client dès lors qu'ils auront été remis au transporteur désigné par SOMFY ou le Client.

Le Client ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre SOMFY en cas de défaut de réception en ses magasins ou plateformes des Produits vendus ni en cas de dommages survenus en cours de chargement, de transport ou de déchargement des Produits vendus. En toute hypothèse, SOMFY ne saurait supporter la charge financière des Produits qui ont été dégradés ou abimés par la clientèle du Client.

A défaut de livraison par transporteur, les risques seront transférés au Client dès réception desdits Produits par lui. En tout état de cause, le Client s'engage à souscrire et à maintenir auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable les polices d'assurance couvrant tous dommages susceptibles d'intervenir sur les Produits notamment au cours de la livraison.

## RETOURS

Aucun retour ne pourra être effectué sans l'acceptation préalable de SOMFY. Toute demande d'accord de retour du Client devra comporter la copie de la facture d'achat.

Un retour peut ouvrir droit à un avoir dans les conditions suivantes :

■ 1 - Erreur de SOMFY : lorsque les Produits listés dans le bon de livraison remis au Client ne sont pas conformes à ceux listés dans l'Accusé de Réception de Commande de SOMFY, le Client devra en aviser SOMFY dans les cinq (5) jours à compter de la réception des Produits. SOMFY récupérera le/les Produit(s) chez le Client. Un avoir correspondant à 100% du prix net HT facturé du/des Produit(s) récupéré(s) sera établi si les conditions citées en 4 ci-après sont également remplies.

■ 2 - Erreur du Client : un retour sera autorisé par SOMFY s'il lui est demandé par écrit par le Client sous cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception du Produit et porte sur un montant supérieur à 30 € HT par référence. Le Produit devra alors être retourné à la charge et aux risques du Client sous cinq (5) jours ouvrés à compter de l'émission de l'accord de retour par SOMFY.

Sa réception par SOMFY permet l'établissement d'un avoir de 100% du prix net HT facturé du Produit retourné si les conditions citées en 4 ci-après sont également remplies. SOMFY refusera un tel retour en cas d'erreur répétée du Client.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CATEGORIELLES POUR LES PROFESSIONNELS

## HORS NEGOCE VALABLES POUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Date d'entrée en vigueur : 01 janvier 2019

■ 3 - Sous réserves des stipulations relatives aux défauts et vices apparents de la clause TRANSPORT ci-dessus, SOMFY se réserve le droit d'accepter un retour pour d'autres causes, dès lors que le Produit a été livré depuis moins de six (6) mois.

Le Produit devra alors être retourné à la charge et aux risques du Client sous cinq (5) jours ouvrés à compter de l'émission de l'accord de retour par SOMFY.

Un avoir s'élèvera à 50% du prix net HT facturé du Produit retourné si les conditions citées en 4 ci-dessus sont également remplies. La copie de la facture d'achat du Produit doit être jointe à la demande.

■ 4 - Les possibilités de retour citées ci-dessus sont chacune subordonnée aux conditions cumulatives suivantes :

- Le service Client SOMFY a approuvé préalablement ce retour par écrit,
- L'accord de retour et la facture d'achat du Produit sont joints au Produit retourné,
- Le Produit est retourné dans son état neuf, et sans avoir subi aucun dommage, et
- Le Produit est retourné dans son emballage d'origine non endommagé (y compris les notices, visseries, calages et accessoires),
- Le retour ne concerne pas des sous-ensembles de Produits,
- Le retour ne concerne pas les Produits personnalisés ou sur-mesure, sauf cas d'erreur de SOMFY.

En aucun cas SOMFY ne saurait notamment se voir imposer :

- La reprise des Produits vendus ou devenus obsolètes ou encore des Produits dégradés ou détériorés par le Client,
- De reprendre les Produits de faible rotation.

Les avoirs qui sont exclusivement émis par SOMFY ont une durée de validité d'un an à compter de leur date d'émission. Durant cette période les avoirs ne seront pas remboursables mais imputables sur de nouvelles Commandes en déduction du prix à régler. Ils seront annulés au-delà de cette période s'ils n'ont pas été utilisés par le Client dans le cadre de nouvelles Commandes.

### PRIX

Les tarifs de SOMFY sont communiqués au Client chaque année. Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de Commande. Les prix s'entendent hors taxes. Malgré ses efforts pour contenir les prix en cours d'année, SOMFY peut être amenée à modifier les prix des Produits en fonction notamment de l'évolution des coûts, de la demande de la clientèle et de la conjoncture économique. Le cas échéant, les nouveaux tarifs seront portés à la connaissance du Client, deux mois avant leur entrée en vigueur. SOMFY ne saurait se voir imposer une clause d'obtention automatique de meilleures conditions tarifaires consenties aux entreprises concurrentes, conformément aux dispositions de l'article L. 442-6 II-d du Code de Commerce.

### REMISES - RISTOURNES

En toute hypothèse, aucune remise ou ristourne ne saurait être consentie par SOMFY au Client sans contrepartie réelles et proportionnées. L'assiette des ristournes éventuellement accordées par SOMFY est exclusivement constituée du chiffre d'affaires réalisé et effectivement encaissé avec les Produits de la gamme concernée.

### CONDITIONS DE RÈGLEMENT

La facturation est émise le jour de l'expédition des Produits.

Sauf opposition du Client à l'ouverture de compte (hors EDI qui devra faire l'objet d'un accord préalable du client), les factures sont transmises par voie électronique. Les factures sont payables au comptant à Cluses au siège social de SOMFY en euros, en totalité au jour de la réception de la facture par le Client par carte bancaire, virement, lettres de change. Cependant, pour tout nouveau Client ou en cas de Commande émise par un Client pour lequel l'assurance-crédit de SOMFY émet un avis défavorable le paiement sera exigé avant livraison.

De même, le paiement peut être réalisé au moment de la validation de la commande passée en ligne en étant redirigé sur la plateforme sécurisée du prestataire de paiement.

Des délais de paiements pourront être convenus d'un commun accord entre le Client et SOMFY par écrit lors de la négociation commerciale. En tout état de cause, ces délais de paiement ne sauraient excéder 60 jours à compter de la date d'émission de la facture par SOMFY, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce.

Les conditions de règlements négociées entre les Parties pourront être suspendues ou résiliées sans préavis par SOMFY en cas de changement de la situation particulière du Client ayant motivé l'attribution de ces conditions, et notamment en cas de dégradation de la situation financière du Client, suppression de garanties, retard de règlement, comportement déloyal du Client. En cas de dégradation du crédit-client du Client, SOMFY peut également exiger toutes garanties utiles en vue de justifier de la bonne exécution des engagements pris en demandant notamment un acompte ou un règlement anticipé avant exécution de la Commande.

Les paiements sont toujours considérés comme s'appliquant en premier lieu à la dette la plus ancienne puis aux intérêts de retard. Les sommes exigibles ne peuvent en aucun cas donner lieu à retenue ou à compensation.

### CRÉANCES IMPAYÉES

En cas de non-paiement par le Client d'un règlement à l'échéance prévue :

- Les Commandes en « encours » et les nouvelles Commandes peuvent être suspendues à tout moment. SOMFY en informe alors le Client. Lors de la régularisation de sa situation, SOMFY émettra alors un accusé de réception de commande, selon l'offre d'expédition et de transport en vigueur consultable sur votre espace professionnel [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr) ou à la demande auprès des équipes commerciales,
- Des pénalités de retard seront exigibles de plein droit par SOMFY, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, calculées au taux de 10 % du montant HT du prix figurant sur ladite facture, sans qu'un rappel soit nécessaire.  
La formule de calcul des pénalités de retard est la suivante : Pénalités de retard = (taux x montant HT de la facture impayée) x (nombre de jours de retard / 365),
- L'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement par facture impayée sera exigible de plein droit, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ;
- Une indemnité complémentaire pourra être demandée sur présentation des justificatifs,
- Toutes les sommes mêmes non échues deviennent immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable,
- La vente pourra être résolue de plein droit et à tout moment, après simple notification écrite par SOMFY au Client contenant déclaration de la part de SOMFY d'user du bénéfice de la présente clause, et sans qu'il soit nécessaire de remplir aucune formalité judiciaire. Aucune déduction unilatérale du Client ne sera prise en compte par SOMFY. Dans une telle hypothèse, la créance sera réputée impayée. Les Produits livrés et non payés devront être restitués à SOMFY aux frais du Client,
- Le Client autorise l'accès de ses établissements à SOMFY, ou à ses préposés, éventuellement accompagné(s) d'un officier ministériel, afin de dresser un inventaire complet des Produits qu'il possède et de récupérer les Produits impayés.

### PÉNALTÉS ET DÉDUCTION D'OFFICE

Le Client ne pourra exiger aucune pénalité de SOMFY, sauf accord préalable et écrit de cette dernière et ce, quelle que soit la motivation de la pénalité. Conformément à l'article L. 442-6 I 8° du Code de Commerce, le Client s'interdit de procéder au refus ou retour des Produits livrés ou de déduire d'office du montant de la facture établie par SOMFY les pénalités ou rabais correspondant au non-respect d'une date de livraison ou à la non-conformité des Produits, lorsque la dette n'est pas certaine, liquide et exigible, sans même que SOMFY n'ait été en mesure de contrôler la réalité du grief correspondant.

### RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

**LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES PRODUITS, AU PROFIT DU CLIENT, NE SERA RÉALISÉ QU'APRÈS COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR CE DERNIER, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DATE DE LIVRAISON DES DITS PRODUITS. LE PAIEMENT N'EST REPUTÉ RÉALISÉ QU'APRÈS ENCAISSEMENT EFFECTIF DU PRIX PAR SOMFY. EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT PAR LE CLIENT DE TOUT OU PARTIE DU PRIX, SOMFY POURRA PRENDRE POSSESSION DES PRODUITS LIVRES AU CLIENT. DANS LE CAS OU LE CLIENT REVENDRAIT LES PRODUITS SOUS RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ, LE CLIENT S'ENGAGE A INFORMER SOMFY DE L'IDENTITÉ DU TIERS-ACQUÉREUR ET SOMFY POURRA, DE PLEIN DROIT, REVENDIQUER ENTRE LES MAINS DU TIERS-ACQUÉREUR LE PRIX DES PRODUITS NON PAYÉS PAR LE CLIENT.**

### IMPRÉVISION

En cas de changement de circonstances, en considération desquelles le contrat soumis aux Conditions a été conclu, imprévisible lors de sa conclusion et rendant son exécution excessive-ment onéreuse pour l'une des parties, les Parties s'engagent à renégocier loyalement les termes de leur contrat de manière à rétablir son équilibre initial. Pendant la négociation, le contrat continuera d'être exécuté tel qu'il a été négocié, durant une période de trois (3) mois. A défaut d'accord à l'issue de ces trois (3) mois, les parties pourront convenir d'un commun accord de la résolution de leur contrat, aux risques et périls de celle qui résilie. A toutes fins utiles, il est précisé que les Conditions excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code Civil.

### INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

Les renseignements et photographies figurant dans les catalogues et prospectus ou supports multi-médias (digitaux, vidéo...), sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. SOMFY satisfait à son obligation de renseignement concernant les Produits dans les fiches techniques, manuels de configuration et notices de produits ; il appartient au Client d'informer sa propre clientèle s'agissant notamment des conditions d'installation (incluant la configuration), d'utilisation des Produits et des mesures de sécurité à respecter, en adaptant et complétant l'information fournie par SOMFY aux produits du Client et à sa typologie de clientèle. SOMFY se réserve le droit de modifier à tout moment les Produits ainsi que les informations techniques et commerciales les concernant.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CATEGORIELLES POUR LES PROFESSIONNELS HORS NEGOCE VALABLES POUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Date d'entrée en vigueur : 01 janvier 2019

## GARANTIE ET SERVICE APRÈS VENTE

La garantie contractuelle proposée par SOMFY est annexée aux Conditions. Elle est également précisée dans le catalogue tarif, sera en toute hypothèse transmise au Client sur simple demande et est encore disponible sur l'espace [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr). Cette garantie est exclusive de tout autre régime légal ou non de responsabilité de SOMFY tels que, notamment, la garantie légale des vices cachés ou le régime de responsabilité du fournisseur et du producteur prévu au titre des dispositions des articles 1245 à 1245-17 du Code Civil.

En dehors du champ d'application de la garantie contractuelle, SOMFY assure le service après-vente de ses Produits, sur devis.

SOMFY informe le Client de la disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des Produits. Le Client peut retrouver la liste des dites pièces détachées dans les catalogues de pièces détachées en vigueur (disponible sur demande ou sur [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr)). Il appartient au Client d'informer ses clients consommateurs de la durée de disponibilité des pièces détachées, conformément aux dispositions des articles L. 111-4 et D. 111-4 du Code de la Consommation.

## RESPONSABILITÉ

La responsabilité de SOMFY ne pourra être recherchée ou engagée à quelque titre que se soit s'il n'est dûment prouvé que les Produits ont été installés et utilisés dans le respect des instructions et limites d'utilisation données par SOMFY ainsi que les normes en vigueur et règles de l'art. Chacune des parties réalise ses obligations au titre des Commandes en conformité avec les lois et règlements en vigueur qui lui sont applicables, et s'engage à respecter toutes les lois en vigueur visant à lutter contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

Aucune partie ne pourra être tenue responsable vis-à-vis de l'autre partie de tout dommage indirect, tel que, notamment, la perte du chiffre d'affaires, la perte d'exploitation, la perte d'économies prévues, la perte de clientèle, la perte de commandes. SOMFY n'indemniserait le Client que pour les préjudices directs parfaitement justifiés. Le Client ne saurait prétendre à des indemnités forfaitaires du simple fait qu'un Produit ait été l'objet d'un rappel par SOMFY ou ait été retourné à ce dernier.

**Avertissement concernant les Produits pour « PROFESSIONNELS » : SOMFY avertit le Client que les produits des catalogues professionnels qui seraient commandés sont destinés à des professionnels fabricants, intégrateurs, assembleurs ou installateurs et qu'ils doivent être impérativement installés par des professionnels de la motorisation et de l'automatisation de l'habitat. Le Client doit veiller à revendre ces Produits à des professionnels qui justifient ce type d'activité. En cas de revente par internet, le Client veillera à ce que ces produits soient commercialisés dans un espace dédié aux professionnels, soit sur son propre site internet soit sur tout autre site de vente en ligne de ses clients. En cas de revente de ses produits à des non-professionnels, le Client est susceptible d'engager sa responsabilité pour défaut de conseil ou d'informations en cas de montage défectueux et garantit SOMFY contre toute éventuelle réclamation d'utilisateurs sur ce fondement.**

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client reconnaît que SOMFY est titulaire à titre exclusif de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur les Produits, notamment les marques verbales et figuratives « SOMFY » et tous autres droits de propriété industrielle et droits d'auteur attachés à ces Produits et qu'aucun droit d'exploitation desdits droits ne lui est conféré, hormis le seul droit d'utiliser les Produits dans les conditions visées aux présentes.

Le Client s'interdit expressément d'utiliser les Produits pour un autre objet que celui pour lequel ils ont été conçus.

Toute autre utilisation des Produits, des marques de SOMFY et plus généralement de quelque élément que ce soit appartenant à SOMFY (texte, logo, photographie, élément visuel etc.) est constitutive d'une contrefaçon de droits et sanctionnée comme telle au regard du Code de la propriété intellectuelle sauf autorisation préalable, écrite et expresse de SOMFY.

En tout état de cause, l'utilisation par le Client de l'une des marques de SOMFY ou de quelque élément que ce soit appartenant à SOMFY nécessite l'accord préalable et écrit de SOMFY.

SOMFY pourra donner son accord préalable et écrit concernant l'utilisation de ses marques, logos et/ou visuels aux fins de la réalisation par le Client d'opérations de nature à promouvoir la revente des Produits de SOMFY. Dans ce cas, le Client s'engage à respecter la charte d'utilisation et la charte graphique de SOMFY et à opérer des reproductions fidèles et loyales des marques, logos, et visuels transmis par SOMFY et à ne pas créer un quelconque risque de confusion entre SOMFY et l'un ou plusieurs de ses concurrents.

Somfy met à disposition de ses Clients sur [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr) une bibliothèque d'images accessible avec des codes d'accès et nécessitant, pour un téléchargement, de la validation des conditions d'usages ainsi que les deux chartes mentionnées ci-dessus.

De même, toute utilisation de visuels autorisée par SOMFY devra reprendre la mention « copyright » et le nom du photographe tel que transmis par SOMFY, de manière visible.

Plus généralement, le Client s'engage à ne pas porter atteinte à SOMFY de quelque manière que ce soit, et s'engage notamment à ne pas porter atteinte à l'image de marque de SOMFY, aux marques, noms de domaine, noms de gammes, Produits ou services utilisés par et/ou appartenant à SOMFY.

Le Client qui aurait connaissance d'une quelconque contrefaçon des droits de propriété intellectuelle détenus par SOMFY devra en informer immédiatement SOMFY par écrit et lui communiquer toute information en sa possession.

## TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Lors de la passation d'une Commande de Produits, le représentant du Client peut être amené à fournir des données à caractère personnel qui seront recueillies par et/ou pour le compte de SOMFY. SOMFY procède à la collecte et au traitement de ces données pour l'exécution des Commandes liées à la relation commerciale entre les Parties.

SOMFY a mis en œuvre des procédures en vue de respecter les dispositions et obligations légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Conformément à ces mêmes dispositions, le représentant du Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de ses données. Pour exercer ses droits le représentant du Client pourra s'adresser à SOMFY en écrivant à l'adresse suivante : [dpo@somfy.com](mailto:dpo@somfy.com) en y joignant une copie de sa pièce d'identité afin de justifier de cette dernière. Le représentant du Client bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. SOMFY s'engage à garantir une protection élevée des données personnelles de ses Clients. Pour plus d'informations, le Client est invité à consulter la politique de confidentialité de SOMFY en matière de données personnelles, accessible sur le site [somfy.com](http://somfy.com)

## DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

DE CONVENTION EXPRESSE ENTRE LES PARTIES, LES PRÉSENTES CONDITIONS SONT RÉGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. LES LITIGES RELATIFS À LA VALIDITÉ, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA RÉSILIATION DES CONDITIONS AINSI QUE TOUT LITIGE NÉ DES ACCORDS PRIS EN EXÉCUTION, SERONT DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY (HAUTE SAVOIE).

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE ET DE SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

À DESTINATION DES CLIENTS PROFESSIONNELS (négoce, hors négoce) de l'établissement SOMFY France, 1 Place du Crêtet, BP138, 74307 Cluses Cedex, de SOMFY ACTIVITÉS SA. Pour les ventes de Produits ci-après listés. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

La garantie contractuelle SOMFY est exclusive de tout régime, légal ou non, de responsabilité de SOMFY tels que, notamment, la garantie légale des vices cachés ou le régime de responsabilité solidaire entre le fournisseur et le producteur prévu par la loi n° 98.389 du 19 mai 1998 telle que modifiée.

## Durée de la garantie à compter de la date de fabrication appoquée sur les Produits

- > 5 ans : produits de marque SOMFY pour volet roulant (dont Oximo wirefree, panneau solaire et batterie), volet battant, store extérieur/intérieur (sauf Sonesse 28 RTS Wirefree™, moteur à vérin pour pergola, micro-récepteurs io de marque Somfy pour éclairage et volets roulants, rideau, alarmes Somfy, alarmes Home Keeper et ses accessoires, portail (motorisation intégrée Invisio uniquement) et portes de garage (uniquement moteurs Dexxo Pro et RDO CSI), points de commande de marque Somfy (hors commandes Accès).
- > 3 ans :
  - produits de marque SOMFY pour portails (hors motorisation intégrée Invisio) et portes de garage (hors moteurs Dexxo Pro et RDO CSI)
  - Batterie de marque SOMFY pour motorisation de volets battants Yslo
  - Micro-récepteurs RTS de marque SOMFY pour éclairage et volets roulants
  - Thermostat de marque SOMFY
  - Les VSYSTEMPRO
- > 2 ans :
  - Boîtiers domotiques à la date d'activation (extensions de garantie disponibles selon offres de services en vigueur)
  - Récepteur et programmeur prise intérieure et extérieure et douille télécommandée de marque SOMFY
  - Visiophone de marque SOMFY (hors VSYSTEMPRO)
  - Gamme de motorisation «Orato» pour volets coulissants
  - Caméra de sécurité : Somfy One, Somfy One +, Somfy Home Alarme et leurs accessoires
  - Accessoires sécurité de TaHoma
  - Serrure motorisée
  - Module détecteur pour Box domotique
  - Produits de technologie Zwave
  - Gamme Philips Hue,
  - Tous les autres Produits de Marque Somfy non mentionnés

Lorsqu'un produit de marque de tiers est commercialisé par SOMFY, SOMFY indique dans son catalogue réservé aux professionnels quels sont les produits qui bénéficient de la garantie SOMFY, par un logo « garantie SOMFY » précisant la durée de cette garantie. Les consommables (piles, ampoules...) ne sont pas garantis.

## Étendue de la garantie

Cette garantie s'applique aux produits du catalogue SOMFY destiné à des clients professionnels (ci-après dénommé(s) « Produit(s) »). SOMFY garantit ces Produits contre toute défectuosité de matière ou de fabrication reconnue par SOMFY pendant toute la durée de la garantie contractuelle prévue ci-dessus et dans les conditions et limites d'installation et d'utilisation indiquées par SOMFY dans le guide professionnel, les notices Produits ou toute autre documentation ou information à destination des clients professionnels.

Cette garantie ne s'applique pas aux dysfonctionnements des Produits de marque SOMFY résultant de la qualité de l'environnement dans lequel ils sont installés :

- écran radio et parasites électriques résultant d'appareillages, de contraintes électriques ou de la qualité du réseau électrique.
- défaillances, perturbations et mauvaise qualité des réseaux de télécommunication type téléphone et/ou ADSL pour les Produits connectés à ces médiums.

Cette garantie s'étend, au choix de SOMFY, à la remise en état ou au remplacement gratuit du Produit défectueux par un produit de mêmes fonctionnalités, neuf ou rénové. Lorsque cette garantie est mise en jeu durant sa durée initiale, elle est reconduite pour une période équivalente à compter de la réexpédition par SOMFY du Produit réparé ou remplacé.

## Fonctionnement de la garantie

Dans le but d'améliorer la prise en charge d'une demande de mise en œuvre de la présente garantie contractuelle, SOMFY invite le Client professionnel :

- à contacter téléphoniquement les conseillers techniques du Service Technique « Actipro » de SOMFY (dont les coordonnées figurent ci-après), dès que le Client est en mesure d'intervenir sur le site d'installation. Dans ce cadre, les conseillers techniques du Service Technique « Actipro » questionneront le Client afin de collecter les premières informations. Les informations relatives à cet appel seront collectées et retranscrites par écrit au Client (par courrier, fax ou courriel).
- à joindre une copie de ces échanges, lors du retour en usine dudit Produit, afin d'améliorer la qualité de traitement de la demande.

Le retour en usine des Produits en appel de garantie doit s'effectuer en port payé, non remboursable, < à l'adresse ci-contre.

SOMFY se réserve le droit de demander au client la facture correspondante.

SOMFY s'engage, sauf cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, à réexpédier en franco de port, en France métropolitaine, les Produits réparés ou remplacés dans le cadre de la garantie, dans un délai d'environ deux jours ouvrés à compter de la réception des Produits défectueux en usine à Cluses.

Si après examen SOMFY ne reconnaît pas la défectuosité du Produit, SOMFY informe le client que le Produit ne peut être couvert par la garantie au travers d'un devis. Le client peut alors demander que le Produit lui soit retourné à ses frais pendant un mois à partir du moment où l'information lui aura été envoyée.

Si lors de l'analyse et des tests, aucun défaut n'est constaté ou n'a pu être reproduit, le produit pourra être retourné au client.

Les Produits renvoyés en appel de garantie et ayant été remplacés conformément aux conditions de garantie ainsi que les Produits non couverts par la garantie et non réclamés par le client durant la période spécifiée ci-dessus deviennent la propriété de SOMFY.

Le Client a la possibilité de souscrire au service payant de SAV avancé, lui permettant par anticipation d'obtenir rapidement un produit de remplacement.

Ce service sera réalisé et facturé dans les conditions en vigueur (disponible sur demande ou sur [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr)).

La réalisation de ce service par SOMFY ne peut en aucun cas être considéré comme une reconnaissance implicite de responsabilité.

## Demande et fonctionnement du service SAV avancé

## Exclusion de la garantie

Cette garantie comprend uniquement la réparation ou le remplacement du Produit reconnu défectueux par SOMFY après examen, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice de quelque nature qu'il soit. Cette garantie ne saurait faire l'objet d'un avoir.

La garantie ne comprend notamment pas la prise en charge :

- Des frais liés à la commande d'origine du Produit défectueux : frais de traitement, frais de port, frais administratif ou tarification d'un service associé ;
- Des frais de démontage et de réinstallation des Produits ;
- Des Produits détériorés par suite de négligence ou d'erreur d'installation ou d'utilisation et notamment dans les cas suivants :
  - utilisation hors des domaines de la motorisation ou de l'automatisation des volets roulants, volets battants, stores, portails et portes de garage,
  - utilisation d'éléments associés (automatismes, accessoires, ...) ne répondant pas aux critères de compatibilité définis par SOMFY,
- Des Produits ouverts, démontés, cassés, percés ou coupés,
- Des consommables (piles, ou batteries non mentionnées ci-dessus dans la liste des Produits garantis ...)
- Des frais d'entretien et de maintenance des Produits,
- Des conséquences des catastrophes naturelles et des cas de force majeure ou de cas fortuit,
- Des dommages matériels et immatériels consécutifs ou non-consécutifs au défaut du Produit.

## Disponibilité des pièces détachées

Les pièces détachées indispensables à l'utilisation des produits sont disponibles pendant une période égale à celle de la garantie commerciale précisée ci-dessus. Pour connaître la liste des dites pièces détachées, le Client doit se référer aux catalogues des pièces détachées en vigueur (disponible sur demande ou sur [www.somfypro.fr](http://www.somfypro.fr))

## Demande d'assistance technique

Sur demande du Client, les conseillers techniques de SOMFY peuvent être amenés à rappeler par téléphone les caractéristiques techniques, les conditions et limites d'installation et d'utilisation d'un Produit SOMFY, et le cas échéant, à répondre à une demande d'assistance téléphonique pour la résolution d'un dysfonctionnement d'un Produit installé sur site. Le Client professionnel reste l'unique responsable de l'installation et doit en cas de besoin, adapter et compléter l'information fournie par SOMFY au regard de la clientèle concernée, de la réglementation applicable et des spécificités du site concerné.

SOMFY France  
Service Maintenance Produits  
ZAC des Bordets Est - 500 rue des Sarcelles  
BP 20116 - 74136 BONNEVILLE CEDEX  
Tél. ACTIPRO : 0 820 374 374 (0,20 €/min.)  
E.mail : [actipro@somfy.com](mailto:actipro@somfy.com)